

Conseil municipal du 15 mars 2016

Etaient présents :

Monsieur le Maire : Stéphane Arnaud

Mme Caroline Allard, Mme Muriel Alis, Mme Christine Briffa, M. François Deboom, Madame Adélaïde Doco, Mme Luce Favreau, Mme Florence Lefèvre, Mme Joëlle Mainetti, Mme Lotte Michel, Mr Serge Jacolin, Mr Jean-Guy Marengo, Mme Nicole Poch, Mr Hervé Ripert, Mr Bernard Risso, Mr Nicolas Souchon.

Etaient absents : Monsieur Nicolas Souchon

Etaient excusés : Mme Françoise Di Fraja qui a donné procuration à Madame Poch Nicole ; Monsieur Jérôme Cleyet qui a donné procuration à Madame Michel Lotte Madame Florence Lefèvre qui a donné procuration à Monsieur Arnaud

Secrétaire de séance : Madame Adélaïde Doco assistée de Mr Stéphane Oddone, secrétaire général.

Le quorum étant atteint, Mr Stéphane Arnaud déclare la séance ouverte à 18h08.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des personnes présentes de la patience dont ils ont fait preuve lors du Conseil du 03 Mars 2016. Il tient à préciser qu'il s'engage à ce que les séances ne dépassent pas les 2 heures désormais.

SIDEVAR

Monsieur le Maire indique que ce syndicat illustre parfaitement le poids des contingents historiques sur le Budget communal. Entre 2014 et 2016 nous avons cotisé pour 40800€ : une véritable fuite des capitaux.

Il serait vraiment préférable de conserver cette somme pour l'investir au bénéfice de la commune.

Monsieur le Maire propose donc de nous retirer du SIDEVAR d'autant qu'un audit financier a fait apparaître un profit à l'égard d'une structure dont nous ne bénéficions pas.

Sur 17 communes adhérentes 5 communes sont désireuses de se retirer.

Il est ensuite procédé au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Modification du PLU

Monsieur le Maire indique qu'il organisera des séances publiques afin de faciliter le décryptage du PLU. La question est de savoir ce que nous voulons faire de notre territoire tous ensemble. Il nous faut donc éclairer les habitants de notre commune sur ce point. Pour pouvoir établir une véritable participation démocratique il est indispensable que tout le monde sache de quoi on parle.

L'avenir de notre commune appartient à tous ceux qui l'habitent et pas seulement aux élus.

Afin d'établir la modification du PLU il nous faudra investir 1800€ pour poursuivre notre travail avec le bureau d'études. Les communes qui n'ont pas encore établi leur PLU en auront pour 150000€.

Monsieur Marenco indique que certains choix nous sont cependant imposés par la force des choses.

Par exemple pour déterminer des terrains avec points de forage car nous devons penser à une éventuelle sécheresse tant au niveau de l'eau potable que de nos lieux humides.

Il est ensuite procédé au vote pour cette somme de 1800€

La proposition est adoptée à l'unanimité

Précisions et position du Conseil Municipal par rapport à la proposition de Ste Voltalia

Il s'agit d'entamer une profonde réflexion sur ce qui ne doit être considéré que comme une proposition.

La Forêt doit être respectée y compris dans son aspect récréatif.

Pour l'instant il n'est aucunement question de développer un parc voltaïque sur notre commune.

Monsieur Risso indique qu'il serait plus logique d'équiper les toits des maisons ; cela éviterait déjà les frais d'acheminement et éviterait de sacrifier la forêt qui est une source indéniable de richesses à préserver.

Madame Alis ajoute qu'elle est tout à fait favorable à l'énergie durable mais elle ne peut approuver ces conditions.

Monsieur Jacolin indique des points de vue alentours pour observer des champs d'exploitation voltaïque et pour nous faire une idée de ce que cela pourrait donner. C'est catastrophique.

Questions diverses

Conférence : conséquences économiques du réchauffement climatique.

Il s'agit de provoquer une alerte à propos d'une sécheresse prévisible et de la préservation des forêts en tant que puits de carbone.

Principe de participation des habitants à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Le mercredi 16 mars aura lieu une réunion de travail réservée aux élus qui sera suivi, à une date ultérieure, par un atelier public.

D'autre part Monsieur le Maire fait appel à projets dans le cadre de l'agenda 21.

Madame Mainetti demande qu'une délibération soit prise à propos de la dénomination du Chemin du vieux village et de l'impasse des Violettes pour officialiser ces appellations.

Il est procédé au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h15

La secrétaire de séance

Adélaïde DOCO